

Contacts Importants

(à compléter avec les informations propres à votre club)

POMPIERS	<u>18</u> ou <u>112</u>
URGENCE AERONAUTIQUE (SAR)	<u>191</u>
SAMU	<u>15</u>
GENDARMERIE	<u>05</u> . <u>62</u> . <u>57</u> . <u>75</u> . <u>80</u>
BGTA	<u>05</u> . <u>61</u> . <u>30</u> . <u>02</u> . <u>39</u>
BEA (H24)	<u>01</u> . <u>48</u> . <u>35</u> . <u>86</u> . <u>54</u>
AERO-CLUB	<u>05</u> . <u>61</u> . <u>34</u> . <u>85</u> . <u>11</u>
PRESIDENT d'A/C	<u>06</u> . <u>85</u> . <u>72</u> . <u>61</u> . <u>77</u>
VICE-PRESIDENT d'A/C	<u>06</u> . <u>07</u> . <u>84</u> . <u>34</u> . <u>57</u>
BUONO Jean Michel	<u>06</u> . <u>12</u> . <u>95</u> . <u>30</u> . <u>52</u>
CHEF PILOTE	<u>06</u> . <u>58</u> . <u>02</u> . <u>84</u> . <u>52</u>
KLEINBERG Guillaume	<u>01</u> . <u>56</u> . <u>30</u> . <u>13</u> . <u>01</u>
RESPONSABLE TECHNIQUE	<u>05</u> . <u>31</u> . <u>22</u> . <u>91</u> . <u>57</u>
LE TOHIC Yann	<u>08</u> . <u>06</u> . <u>80</u> . <u>28</u> . <u>00</u>
BRIA de rattachement	
CHEF D'AERODROME LFCL	
NAUDINAT Sabine	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT FFA	
Formulaire Assistance sur www.ffa-aero.fr :	
Le guide du pilote → Votre licence FFA → Assurances → Assurance rapatriement → formulaire de déclaration	
Correspondant	<u>06</u> . <u>16</u> . <u>34</u> . <u>18</u> . <u>15</u>
SECURITE/PREVENTION CRA	
GAZEAU Didier	<u>05</u> . <u>61</u> . <u>51</u> . <u>01</u> . <u>82</u>
ASSUREUR des AERONEFS A/C	

Article R322-4 du Code du sport : Un tableau d'organisation des secours est affiché dans l'établissement et comporte les adresses et numéros de téléphone des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.



Fédération Française Aéronautique



Mémo de crise Accident

Dirigeants d'aéro-club

PARTAGER



TRANSMETTRE



GAGNER



DEFENDRE



ACCIDENT SUR LA PLATEFORME

Pas de SERVICE de CONTROLE

PREVENIR LES SECOURS NOTIFICATION IMMEDIATE :

- | | |
|--|---|
| ☒ POMPIERS : 18 ou 112 (gsm) | ☒ BGTA + Gendarmerie territoriale |
| ☒ SAMU : le 15 | ☒ BEA |
| ☒ SAR (Urgence Aéronautique) : 191 | ☒ DSAC Régionale |

IMPORTANT (Valable pour tous les items)

NOTER TOUTES LES HEURES de vos ACTIONS et le NOM de VOS INTERLOCUTEURS.

Préciser le plus calmement possible :

- ☒ La localisation précise de l'événement.
- ☒ Descriptif du nombre de personnes à bord.
- ☒ Etat de santé apparent ou constaté des personnes.
- ☒ Placer quelqu'un sur la route pour guider les secours.
- ☒ S'inquiéter de l'ouverture des accès à l'aérodrome.
- ☒ Prévenir les services ATS les plus proches (*déroutement d'aéronefs éventuels*).
- ☒ Prévenir le Président de l'aéro-club.
- ☒ Prévenir le Chef Pilote (ou son représentant).
- ☒ Prévenir le Responsable technique du club.
- ☒ Prévenir les familles des victimes ou blessés éventuels (*prévoir un accompagnement psychologique*).

PREVENTION

- ☒ Amener des extincteurs sur place.
- ☒ Si avion équipé d'un parachute de cellule : avant toute intervention, prévenir le BEA : 01 48 35 86 54
- ☒ Couper les sources électriques et éloigner les produits inflammables.

Lorsque les victimes ou blessés sont dégagés :

- ☒ Ne rien toucher ou déplacer, surtout pas l'épave.
- ☒ Prendre un maximum de photos (tableau de bord, instruments, position de l'avion, traces de freins, de choc, pièces éloignées de l'avion, etc.).
- ☒ Prendre des photos de l'environnement, nature, arbres, clôtures, etc.
- ☒ Assurer la sécurité au sol (éloigner les curieux, personne ne touche à rien et pas de gesticulation dans tous les sens, rester calme).

INVESTIGATIONS - ENQUETE

Le BEA peut ouvrir une enquête de sécurité indépendamment de l'enquête judiciaire. Le déplacement d'une épave ne peut se faire sans l'accord préalable du BEA et seulement quand la BGTA ou les autorités judiciaires et la DGAC ont terminé leurs investigations préliminaires, à la seule condition d'avoir l'autorisation des mêmes autorités. Noter le nom et la qualité des personnes qui vous la donnent et à quelle heure. **Si l'épave est isolée, organiser une surveillance de jour comme de nuit. L'aéro-club en est responsable.**

ACCIDENT SUR LA PLATEFORME

SERVICES du CONTROLE ACTIFS

Le déclenchement des secours est effectué par les services du contrôle. En cas de fermeture temporaire des services ATC (notam par exemple), procéder comme si l'aérodrome n'était pas contrôlé.

ACCIDENT à L'EXTERIEUR

Hors CTR ou en campagne

- ☒ Désigner UN interlocuteur privilégié qui centralise les infos, n° de téléphones ou mobiles.
- ☒ Se rapprocher de l'Aéro-club local afin de solliciter leur concours et une aide.
- ☒ S'informer de l'état de santé de l'équipage.
- ☒ Demander à faire réaliser des photos.
- ☒ Si la situation est grave : dépêcher un membre expérimenté du bureau sur place.
- ☒ Demander à l'A/C local de bien vouloir assurer le gardiennage de la machine en attendant un relais (objets personnels, etc.).
- ☒ Vérifier les fichiers du club:
 - Licence du pilote (validité)
 - Documents de l'avion à jour (assurance, visites, etc.)

CONSEILS et RECOMMANDATIONS

N'effectuer aucune déclaration inconsidérée sous le coup de l'émotion, surtout pas à la presse et aux représentants de la justice.

Chaque accident peut avoir un impact médiatique national. Ne pas hésiter à contacter le service communication de la FFA.

Se cantonner aux faits; rien qu'aux faits.

Une seule personne mandatée à répondre, afin d'éviter les contradictions. Ne pas oublier que tout ce qui est déclaré, est consigné et peut porter préjudice aux victimes et à l'A/C.

- ☒ Accompanyer le Président de l'A/C dans cette difficile épreuve.
- ☒ Rencontrer les familles à toutes fins utiles (soutien).
- ☒ Contacter la FFA, le CRA pour se faire assister.
- ☒ Télécharger les notices et déclarer le sinistre en ligne sur le site FFA.
- ☒ En cas d'immobilisation et si souscription à l'assurance de base FFA, contacter FFA Assistance au 08 06 80 28 00 (N'engager aucune dépense sans accord préalable)

www.ffa-aero.fr